

Prolongement la garantie limitée du produit

Pour souligner notre confiance dans la qualité de nos produits, **nVent** offre également des programmes de garantie prolongée sur les produits, comme indiqué dans le présent document. La garantie prolongée est valide uniquement sur les produits achetés et installés à l'intérieur des États-Unis, du Canada ou des pays d'Amérique du Sud.



Une garantie limitée de cinq (5) ans à compter de la date d'achat est disponible sur les produits suivants :

Marque	Type
nVent RAYCHEM TraceTek	Les câbles de détection des fuites TT3000 et TT5000 de même que les composants, les outils et les accessoires connexes.

Pour bénéficier de cette garantie prolongée du produit, le client doit remplir et conserver le ou les documents d'installation, d'inspection ou les dossiers d'essai de système en cours d'installation et remplir le formulaire d'inscription de la garantie en ligne sur le site nVent.com dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'installation, sinon seule la garantie limitée standard s'applique. La garantie prolongée reste soumise à l'ensemble des modalités et conditions énoncées dans la garantie limitée du produit (H57396) de nVent.



Une garantie limitée de dix (10) ans à compter de la date d'achat est disponible sur les produits suivants:

Marque	Type
nVent RAYCHEM	Les câbles chauffants BTV, QTVR, XTVR, HTV, LBTV, VPL, SC, ElectroMelt, HWAT, IceStop, RaySol, XL-Trace Edge, câbles chauffants Third Rail et Switch, de même que les composants et les accessoires connexes.
	Les câbles chauffants IM en cuivre enduit d'une gaine en faible dégagement de fumée et sans gaz halogène (LSZH), XML, en cuivre, de même que les composants et les accessoires connexes.
nVent RAYCHEM TraceTek	Les câbles de détection des fuites TT1000, de même que les composants, les outils et les accessoires connexes.

* Les kits de connexion standard sont limités aux kits de connexion électrique sélectionnés de manière appropriée, aux kits d'épissures et aux joints énumérés en tant qu'éléments compatibles dans la documentation produit de nVent

Pour bénéficier de cette garantie prolongée du produit, le client doit remplir et conserver le ou les documents d'installation, d'inspection ou de mise en service situés à l'arrière du manuel d'installation du système en cours d'installation et remplir le formulaire d'inscription de la garantie en ligne sur le site nVent.com dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'installation, sinon seule la garantie limitée standard s'applique. La garantie prolongée reste soumise à l'ensemble des modalités et conditions énoncées dans la garantie limitée du produit (H57396) de nVent.



Une garantie limitée de vingt (20) ans à compter de la date d'achat est disponible sur les produits suivants :

Marque	Type
nVent RAYCHEM	Systèmes de fonte de la glace du toit (RIM, RIM2) qui comprennent les panneaux RIM et les câbles de chauffage, composants et accessoires associés.

Pour bénéficier de cette garantie prolongée du produit, le client doit remplir et soumettre le journal d'installation (H59359) et remplir le formulaire d'inscription de la garantie en ligne sur le site nVent.com dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'installation, sinon seule la garantie limitée standard s'applique. La garantie prolongée reste soumise à l'ensemble des modalités et conditions énoncées dans la garantie limitée du produit (H57396) de nVent.



Une garantie à vie à compter de la date d'achat est disponible sur les produits suivants :

Marque	Type
nVent PYROTENAX	Les systèmes 1850, 1850-SE, 2000, 2200 et les câblages résistants au feu zéro EMI et de performance de même que les accessoires connexes.

Pour bénéficier de cette garantie à vie du produit, le client doit remplir et conserver le ou les documents d'installation, d'inspection ou de mise en service situés à l'arrière du manuel d'installation du système en cours d'installation et remplir le formulaire d'inscription de la garantie en ligne sur le site nVent.com dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'installation, sinon seule la garantie limitée standard s'applique. La garantie à vie s'applique uniquement pendant la durée pendant laquelle l'installation de câblage initiale alimente l'équipement d'origine conformément aux normes et codes en vigueur lors de l'installation initiale uniquement, comme documenté dans le(s) dossier(s) d'installation, d'inspection ou de mise en service. De plus, la garantie à vie reste soumise à l'ensemble des modalités et conditions énoncées dans la garantie limitée du produit (H57396) de nVent.

Amérique Du Nord

Tel +1.800.545.6258
Fax +1.800.527.5703
thermal.info@nVent.com

Amérique Latine

Tel +1.713.868.4800
Fax +1.713.868.2333
thermal.info@nVent.com



Notre puissant portefeuille de marques:

CADDY ERICO HOFFMAN RAYCHEM SCHROFF TRACER